



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du 27 mai 2024

Délibération n° CP-2024-3365

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Projet PERLE d'étude d'imprégnation de la population aux substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS)
- Processus de collecte de données à l'égard du règlement général sur la protection des données (RGPD)

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Rapporteur : Monsieur Pierre Athanaze

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : mardi 7 mai 2024

Secrétaire élu(e) : Monsieur Richard Marion

Présents : M. B. Artigny, M. P. Athanaze, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blanchard, Mme L. Boffet, Mme C. Brossaud, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, M. J. Camus, Mme S. Chadier, M. P. Charmot, M. P. Cochet, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, Mme H. Geoffroy, M. M. Grivel, Mme A. Gersperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, M. J-C. Ray, Mme S. Runel, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

Absents excusés : Mme F. Asti-Lapperrière (pouvoir à Mme R-F. Fournillon), Mme F. Benahmed (pouvoir à M. B. Badouard), M. G. Gascon (pouvoir à Mme D. Corsale), M. C. Geourjon (pouvoir à Mme N. Frier), M. L. Lassagne (pouvoir à Mme D. Nachury), Mme M. Picot (pouvoir à Mme C. Panassier).

Commission permanente du 27 mai 2024**Délibération n° CP-2024-3365**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Projet PERLE d'étude d'imprégnation de la population aux substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS)
- Processus de collecte de données à l'égard du règlement général sur la protection des données (RGPD)

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

La Commission permanente,

Vu le rapport du 3 mai 2024, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Cette délibération vient compléter la délibération du Conseil n° 2023-1647 du 27 mars 2023 (pollution aux perfluorés).

I - Contexte

Au sein de la délégation à la transition environnementale et énergétique, la direction environnement écologie énergie pilote la stratégie PFAS (substances PFAS) de la Métropole. Cette stratégie intègre la réalisation, par l'Institut écocitoyen pour la connaissance des pollutions, d'une étude d'imprégnation de la population par les composés perfluorés PFAS. Cette étude épidémiologique vise à corréliser des taux de PFAS mesurés dans le sang des habitants à des informations liées à leurs lieux d'habitation et à leurs modes de vie, obtenus par l'intermédiaire de questionnaires.

La préparation de cette étude fait appel à la participation active de la population, principalement au travers d'ateliers. Ces derniers sont réalisés dans un 1^{er} temps pour informer les habitants et recueillir leur ressenti vis-à-vis de leur exposition aux PFAS. Dans un 2nd temps, ces ateliers doivent permettre aux scientifiques de valider les questionnaires épidémiologiques (formulation des questions, type de réponse à apporter, etc.). D'autres ateliers seront ensuite envisagés, notamment, pour la restitution des résultats.

II - Objectifs

Le déroulement du projet PERLE nécessite l'enregistrement des participants aux ateliers et réunions organisés. L'objet de la présente délibération vise donc à préciser les modalités de fonctionnement de la base de données des habitants participant. Cette dernière recense uniquement les informations nécessaires au contact des habitants (nom, prénom, adresse mail) ainsi que des éléments de caractérisation (lieux de naissance et d'habitation, code postal, âge, profession, catégorie socioprofessionnelle et historique professionnel).

Cette base de données sert uniquement à la préparation de l'étude épidémiologique et pas à son déroulement, aucune collecte d'information à caractère sanitaire ne sera réalisée pour alimenter cette base.

Celle-ci sera complétée au fur et à mesure de l'avancée du projet et de la participation de nouveaux habitants aux ateliers et réunions organisés. La collecte d'informations se fait lors de l'enregistrement en ligne pour la participation aux événements (plateforme Toodego) mais aussi en cas de participation spontanée aux événements ou de sollicitation de l'équipe projet.

La base de données est complétée et partagée avec l'Institut écocitoyen pour la connaissance des pollutions de Fos-sur-Mer qui coordonne la réalisation de l'étude PERLE.

Les données collectées seront conservées jusqu'à un an après la fin du projet de manière à assurer la bonne communication des résultats aux habitants.

La constitution de cette base de données ne s'accompagne d'aucun engagement financier ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - le processus de collecte de données proposé conformément au RGPD,
- b) - le protocole opérationnel d'échanges d'informations et de données.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer le protocole opérationnel d'échanges d'informations et de données et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 28 mai 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240527-321918-DE-1-1 Date de télétransmission : 28 mai 2024 Date de réception préfecture : 28 mai 2024
